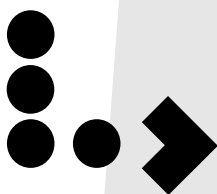




CLASSE « PRÉPA SECONDE »

DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEL OUTIL DE TRI SOCIAL

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Mesure du « Choc des savoirs », la création de classes « prépa-seconde » fait du DNB un examen d'entrée au lycée. À la fois outil de tri social et laboratoire de dérégulation des enseignements, ce dispositif s'inscrit pleinement dans la politique éducative du gouvernement. Une centaine de lycées « pilotes » ont été sélectionnés pour l'année scolaire 2024-2025, avant une généralisation prévue en septembre 2025.

Textes de référence :

Décret n° 2024-229 et arrêté du 16 mars 2024 et note de service du 16 mars 2024

QUI EST CONCERNÉ-E ?

Si, pendant l'année scolaire 2024-2025, seul-les les volontaires intégreront la « prépa-2de », ce dispositif deviendra obligatoire en septembre 2025 pour tous-tes les élèves admis-es en 2^{nde} GT ou professionnelle et ayant échoué au DNB. Les élèves inscrit-es en CAP ou en apprentissage ne sont pas concerné-es.



COMME POUR LES GROUPES DE NIVEAUX, LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS SONT MIS-ES DE CÔTÉ

UNE CONSOLIDATION EN CARTON

Alors que l'objectif affiché est de consolider les acquis du cycle 4 et de préparer à la classe de seconde, les élèves de « prépa-2de » n'auront droit qu'à 20 heures disciplinaires par semaine, contre 26h en 3^{ème}, 26h30 en 2^{nde} GT et 28h en 2^{nde} pro.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

« CONSOLIDATION CYCLE 4 ET PRÉPARATION À LA CLASSE DE 2^{DE} »

20 H

Français	3,5 h
Histoire-géographie et EMC	2,5 h
Mathématiques	3,5 h
Sciences et technologie	3 h
Langues vivantes A et B	4 h
Enseignements artistiques	1,5 h
Éducation physique et sportive	2 h

« ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉPARATOIRES À LA 2^{DE} GT OU PRO »

7 H

Si l'opacité règne sur le contenu de l'ensemble des enseignements dispensés, c'est particulièrement le cas pour cette partie. Qui prendra en charge les 7 heures hebdomadaires qui y sont attribuées et qu'en sera-t-il fait ?

Ces heures sont censées être différenciées selon les voies d'orientation des élèves : des visites d'entreprises suggérées aux futur-es élèves de voie pro, des heures de « renforcement ou d'ouverture disciplinaire » pour les autres... Tout est renvoyé à l'échelon local ! Et, pour le moment, sans que des heures ne soient prévues pour cette différenciation.

DERRIÈRE LE JARGON PSEUDO-PÉDAGOGIQUE...

...des textes de cadrage ne définissant pas, pour l'heure, de programme précis mais imposant une méthode : la « pédagogie de projet » pour « impliquer les élèves dans une démarche motivante et inductive ». Sans aucun cadre ni temps de concertation dans le service ? Une fois de plus, le ministère se décharge sur la bonne volonté des collègues !



INSOLITE : *Les élèves n'ayant pas passé le DNB à la session de juin commencent l'année en seconde avant d'être basculé-es en « prépa-2de » en cas d'échec à la session de septembre !*

MAIS À QUOI SERT CE DISPOSITIF ?



Mieux orienter les élèves ? Le principe selon lequel l'élève continue dans la voie déjà choisie en fin de troisième est contradictoire avec l'idée d'une réorientation, pourtant proposée dans la note de service. Contradictoire aussi avec le poids de la « méthodologie et orientation » (7h) dans l'emploi du temps des élèves. Ce dispositif qui agit comme un redoublement obligatoire et préventif, soi-disant pour donner une chance aux élèves, les assigne à l'échec plus qu'il n'ouvre des possibles. Alors, quelle orientation ?



Orienter les élèves en risque de décrochage vers l'apprentissage ?

C'est une possibilité, mais elle ne rencontre pas l'adhésion du patronat. Ce dernier est réfractaire à des apprentis-es trop jeunes et souvent éloigné-es des « savoir-être » attendus. Ainsi, les élèves les plus fragiles sont souvent celles et ceux qui ne trouvent pas de contrat de stage ou qui sont poussé-es dehors par les entreprises.



Mettre les élèves en situation de réussite ?

Comme pour les groupes de niveau, stigmatiser un groupe comme étant « les moins bon-nes du lycée » et les laisser en vase clos est contraire à l'épanouissement. De plus, si le ministère affirme que ces classes n'excéderont pas 25 élèves, ces dernières n'auront que 20h disciplinaires et rien ne dit que des dédoublements seront budgétés. On peut donc s'inquiéter au contraire d'un décrochage de ces élèves qui arriveraient en fin de « prépa seconde » à l'âge de ... 16 ans, soit la fin de la scolarité obligatoire.

LA CGT EDUC'ACTION REVENDIQUE :



L'ABANDON DU « CHOC DES SAVOIRS », DONT LA « PRÉPA-SECONDE »

DES EFFECTIFS ALLÉGÉS DANS LES CLASSES

DES DÉDOUBLEMENTS CADRÉS NATIONALEMENT

DES HEURES DE SOUTIEN/APPROFONDISSEMENT POUR TOU-TES LES ÉLÈVES

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !